

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 10 avril 2024

Absents: Anne-gaële ESCUDIE représentée par Christian VARAGNAC, Corinne TORRES représentée par Gilbert SUZAN, et Céline GUERIN.

Madame Coralie Boschattel est nommée secrétaire.

Ordre du jour:

- 1) Application de la fongibilité des crédits.
- 2) Vote du Compte Administratif 2023.
- 3) Vote du Compte de Gestion 2023.
- 4) Affectation des résultats.
- 5) Vote des taux des taxes locales pour 2024.
- 6) Vote du budget 2024.
- 7) Fonds de Concours au profit du SymielecVar pour les travaux sur l'Eclairage Public.

Questions diverses:

Etat du logement 58 rue du Puits de Farlempous occupé par madame MASSON Elodie.

Mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée G N° 512.

1) Application de la fongibilité des crédits :

Dans le cadre du nouveau référentiel budgétaire M57, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

Voté à l'unanimité

2) CA 2023 :

Monsieur Christian VARAGNAC présente le CA de l'année 2023. Il fait état des dépenses et recettes réalisées dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement. Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Voté à l'unanimité.

3) CG 2023:

Le Compte de Gestion est dressé par le comptable, il doit être identique au Compte Administratif de la commune; ce qui est le cas pour l'année 2023.

Voté à l'unanimité.

4) Affectation des résultats :

Le CA présentant un résultat de clôture déficitaire en investissement de 115 559.80 € et en fonctionnement un excédent de 269 701.86 € le conseil décide d'affecter comme suit ces résultats :

Affectation à l'investissement R.C 1068 115 559.80€.

Affectation à l'excédent reporté R.C 002: 154 142.06 €.

Voté à l'unanimité.

5) Vote des taux des Taxes Locales pour 2024.

Le Maire propose de ne pas les augmenter;

Taux TFB :  $20.52\% \times 338\ 100$  (base d'imposition) = 69 378 €.

Taux TFNB :  $87.84\% \times 100\ 700$  = 10 222 €.

Taxe Habitation :  $13.5\% \times 264\ 200$  = 35 667 €.

Voté à l'unanimité.

6) Vote du BP 2024 :

Le Maire fait une présentation du budget prévisionnel pour chaque section.

Fonctionnement recettes/dépenses : 610 800.06 €.

Investissement recettes/dépenses : 731 882.36 €.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses:

Suite au courrier de madame Elodie MASSON sur l'état du logement qu'elle occupe. Le Maire indique qu'il a demandé à l'entreprise de maçonnerie Nigris César d'effectuer un diagnostic sur les travaux possibles afin d'éviter les infiltrations d'eau. Des travaux devront se faire sans que le logement soit occupé. Les élus demandent que les fenêtres du logement d'urgence soient ouvertes pendant la belle saison afin d'assainir le local.

Dans le cadre de l'opération "Défi famille à biodiversité positive" initié par le Parc naturel Régional du Verdon, et qui se déroulera d'avril à octobre, madame Elodie MASSON a sollicité la commune pour un espace jardin pour animer les ateliers. Les élus décident de mettre à sa disposition une partie de la parcelle cadastrée section G N° 512 derrière le lavoir, après avoir demandé à madame Brojtman de bien vouloir faire évacuer les divers objets qui l'occupent. Une concession sera établie entre la commune et madame Masson.

C Varagnac ; Des habitants, proposent de transformer la fontaine qui se trouve en face l'épicerie en jardinière; accepté par l'assemblée.

L Bastiani informe les élus que madame Alice Jansen fera sa formation de BAFD du 18 au 26 mai prochain. Des parents bénévoles seront présents à la pause méridienne à la cantine pour palier son absence.

G Suzan fait remarquer que l'état des WC publics au parking St Roch donne une piètre image du village aux visiteurs ainsi que les barrières en bois qui entourent le parking et qui sont très dégradées. Des devis ont été fournis par divers entreprises pour la réfection des WC, ces travaux pourront être prévus en 2025. En effet le budget de cet année ne le permet pas.

R Pozzo propose de répéter la journée jardinage avec les élus et la population, afin de fleurir les espaces verts de la commune.

La séance est levée à 15h45.

Vu pour être affiché le 11 avril 2024 conformément aux prescriptions de l'article  
L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 11 avril 2024

Le Maire

